



**Conseil
Municipal**

**Du
14/05/2009**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 07/05/2009

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
M Bruno MICHEL

**DELIBERATION N°
17**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2009
à la Préfecture de la
Haute-Saône
Affichée le : /
/ 2009
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE NEUF, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, , M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

Mlle WAIL Mariam
Mlle HURET Stéphanie
Mme BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

M. Bruno MICHEL
M. Michel BOURGEOIS

SIED 70

Adhésion de nouvelles communes

Rapporteur : Le Maire

Par délibération N°1 du 31 mars 2009, le comité syndical du SIED 70 a accepté l'adhésion des communes de. Lieffrans, Gray, Motey-Besuche, Arsans, Sornay, Girefontaine, La grande Résie, Venère et Senoncourt.

Cette décision ne sera effective qu'après avoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral, lorsque les conditions fixées par l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales auront été remplies.

Je vous invite donc à confirmer l'adhésion de ces communes qui renforce la position du SIED 70 sur le département.

Décision :

**Exprimées 10
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 10**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte l'adhésion des communes de Lieffrans, Gray, Motey-Besuche, Arsans, Sornay, Girefontaine, La grande Résie, Venère et Senoncourt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS